

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA VIENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA VIENNE
SÉANCE DU 29 FEVRIER 2016

L'an deux mil seize, le vingt neuf février,

Nombre de conseillers :

- en exercice : 22
- présents : 16
- votants : 18

Le Conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours de la Vienne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures, à la direction départementale du service d'incendie et de secours de la Vienne sous la présidence de Madame Marie-Jeanne BELLAMY.

Date de convocation du conseil d'administration : 25 janvier 2016.

N° 2016-2-D

Présents :

Monsieur Stanislas ALFONSI, directeur de cabinet de Madame la Préfète de la Vienne.

Mesdames Marie-Jeanne BELLAMY, Marie-Renée DESROSES, Karine JOURNEAU, Pascale MOREAU, Lydie NOIRAUT, Véronique WUYTS-LEPAREUX ; Messieurs Gilbert BEAUJANEAU, Jean-Daniel BLUSSEAU, Henri COLIN, Benoît COQUELET, Michel GINGREAU, Abderrazak HALLOUMI, Jean-Louis LEDEUX, Alain PICHON, Édouard RENAUD, Jean-Marie ROUSSE, membres du conseil d'administration.

OBJET :

**MODIFICATION DES
AUTORISATIONS DE
PROGRAMME ET
DES CRÉDITS DE
PAIEMENT POUR LE
CSP DE
CHÂTELLERAULT
ET LE CIS DE
VIVONNE**

Assistaient à la séance avec voix consultative :

Colonel Matthieu MAIRESSE, directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Vienne ; Colonel Etienne LEROY, médecin-chef ; Capitaine Eric PASQUET, Président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Vienne ; Lieutenant Pascal QUINQUENEAU, Adjudant Stéphane DESROCHES, Adjudant Anthony LAMY, représentants des sapeurs-pompiers ;

Assistaient également à la séance :

**DOMAINE
FINANCES**

Lieutenant-colonel Jérôme GERBEAUX, directeur départemental adjoint ; Lieutenant-colonel Michel GENTILLEAU, chef du pôle compétences et moyens opérationnels ; Lieutenant-colonel David MAILLEFAUD, chef du pôle mise en œuvre opérationnelle ; Monsieur Olivier PICHOT, payeur départemental ; Monsieur Eric DROUAULT, chef du pôle administration-finances ; Madame Nathalie ALEXANDRE, chef du pôle adjoint administration-finances.

MOTS CLES

Autorisation de
programme - Crédits de
paiement – AP/CP

Absents excusés :

Mesdames Isabelle BARREAU-ENON, Rose-Marie BERTAUD, Anne-Florence BOURAT, Joëlle PELTIER, Séverine SAINT-PÉ, Messieurs Jean-Pierre ABELIN, François BOCK, Philippe BROTTIER, Michel BUGNET, Dominique CLÉMENT, Olivier KIRCH, Gilles MORISSEAU, Benoît PRINCAY, Daniel TREMBLAIS.

**SERVICE
EMETTEUR
FINANCES**

Pouvoirs :

Madame Joëlle PELTIER, pouvoir donné à Monsieur Abderrazak HALLOUMI ; Monsieur Dominique CLÉMENT, pouvoir donné à Madame Marie-Jeanne BELLAMY.

Résultat du vote :

- voix « pour » : 18
- voix « contre » : 0
- abstentions : 0

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 1424-24 et suivants ;

Accusé de réception en préfecture
086-288600224-20160229-CA_2016-2-D-DE
Date de télétransmission : 01/03/2016
Date de réception préfecture : 01/03/2016

Vu l'instruction budgétaire et comptable M61 ;

Vu la délibération N° 2015-4-T en date du 30 juin 2015 créant des autorisations de programme / crédits de paiement 2015 pour les travaux du CSP de Châtelleraut et du CIS de Vivonne ;

Vu la délibération N° 2016-1-C en date du 25 janvier 2016 modifiant les autorisations de programme / crédits de paiement pour les travaux du CSP de Châtelleraut et du CIS de Vivonne ;

Considérant les motifs invoqués dans le rapport introductif de Madame la Présidente repris ci-après :

Le Conseil d'administration, par délibération en date du 30 juin 2015, a décidé la mise en place de la procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement pour les travaux d'aménagement du CSP de Châtelleraut et pour le CIS de Vivonne.

Le Conseil d'administration, par délibération en date du 25 janvier 2016, a décidé la modification des autorisations de programme et des crédits de paiement.

Mme la présidente propose les ajustements suivants :

➤ *CSP Châtelleraut*

	Opération	AP / opération TTC	CP 2015	CP 2016	CP 2017
Aménagement du centre de secours principal de Châtelleraut	00040	824 503 €	3 206,15 €	660 620,00 €	160 676,85 €

➤ *CIS Vivonne*

Suite à l'ouverture des plis des marchés de travaux, les ajustements nécessaires à la prise en compte de l'ensemble des coûts de l'opération CIS Vivonne conduisent à modifier l'autorisation de programme pour un montant de 50 000 €.

	Opération	AP / opération TTC	CP 2015	CP 2016
Aménagement du centre d'incendie et de secours de Vivonne	00038	474 912 €	4 330,20 €	470 581,80 €

Après en avoir délibéré,

Accusé de réception en préfecture
086-288600224-20160229-CA_2016-2-D-DE
Date de télétransmission : 01/03/2016
Date de réception préfecture : 01/03/2016

APPROUVE

- la modification des autorisations de programme et les répartitions des crédits de paiement comme présentées ci-dessus.

Fait et délibéré à la direction départementale du service d'incendie et de secours de la Vienne, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme, le 29 février 2016.

La Présidente du conseil d'administration,



Mme Marie-Jeanne BELLAMY